

Nanterre, le

**17 OCT. 2023**

Arrêté n° 2023-DAJA-*64*

**Le Président du Conseil départemental**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 3221-3 alinéa 4 ;
- Vu la délibération n° 2021-A du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant élection du Président du Conseil départemental ;
- Vu l'arrêté n° 23.066 en date du 7 juillet 2023 portant organisation des services départementaux ;
- Vu l'arrêté n° 2021-DAJA-92a du 1<sup>er</sup> juillet 2021 accordant délégation de signature à Monsieur Jérôme Dian, Directeur général des services ;
- Vu la décision du 11 octobre 2023 affectant Monsieur Nicolas Aurières à la Direction des affaires juridiques et de l'Assemblée pour exercer les fonctions de Directeur à compter du 16 octobre 2023 ;

**- ARRÊTE -**

**ARTICLE 1 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jérôme Dian, Directeur général des services, délégation est accordée à **Monsieur Nicolas Aurières**, Directeur des affaires juridiques et de l'Assemblée, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions, correspondances administratives, arrêtés, contrats et conventions à l'exclusion des documents suivants :

- rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente ;
- arrêtés de nomination des personnels du Département ;
- engagements supérieurs à 90 000 € hors taxes.

**1. Service de la séance**

Dans l'attente de la nomination d'un nouveau chef de service de la séance, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Nicolas Aurières, Directeur des affaires juridiques et de l'Assemblée, délégation de signature est accordée à **Monsieur Vivien Marangon**, adjoint au chef du service de la séance, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes,

Accusé de réception en préfecture  
092-229200506-20231017-2023-DAJA-64-AI  
Date de télétransmission : 18/10/2023  
Date de réception préfecture : 18/10/2023

décisions, correspondances administratives, arrêtés, contrats et conventions à l'exclusion des documents suivants :

- rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente ;
- arrêtés de nomination des personnels du Département ;
- engagements supérieurs à 10 000 € hors taxes.

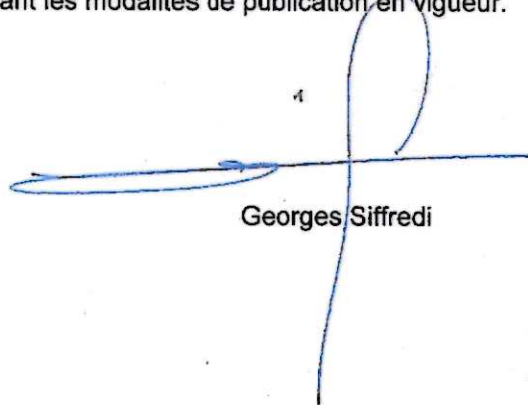
## 2. Service des affaires juridiques

Dans l'attente de la nomination d'un nouveau chef du service des affaires juridiques, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Nicolas Aurières, Directeur des affaires juridiques et de l'Assemblée, délégation est accordée aux **agents ci-après désignés** à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous actes, décisions, correspondances administratives, arrêtés, contrats et conventions à l'exclusion des documents suivants :


- rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente ;
- arrêtés de nomination des personnels du Département ;
- engagements supérieurs à 10 000 € hors taxes.

- **Madame Hélène Picot**, cheffe de l'unité solidarités et ressources ;
- **Madame Sophie Lafontaine**, cheffe de l'unité culture et institutions ;
- **Monsieur Guillaume Collignon**, chef de l'unité aménagement et construction.

**ARTICLE 2 :** Monsieur le Directeur général des services du Département des Hauts-de-Seine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est transmis au contrôle de légalité et rendu exécutoire suivant les modalités de publication en vigueur.

  
Georges Siffredi

Pour Ampliation



*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours qui doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2-4, Boulevard de l'Hautil, BP 30322, 95027 Cergy-Pontoise Cedex*

Accusé de réception en préfecture  
092-229200506-20231017-2023-DAJA-64-AI  
Date de télétransmission : 18/10/2023  
Date de réception préfecture : 18/10/2023